

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/06-338-1029 du 9/01/06

CONCOURS DE RECRUTEMENT D'INFIRMIER(E)S

Destinataires : Tous destinataire

Affaire suivie par : Sylvie GREPON Tel 04 42 91 72 13 - Fax 04 42 38 73 45
e.mail : sylvie.grepon@ac-aix-marseille.fr

**Sous réserve de la publication de l'arrêté ministériel d'ouverture du concours,
Un concours de recrutement d'Infirmier(e)s est ouvert dans l'académie d'Aix-Marseille pour la
session 2006.**

CONDITIONS D'ACCES :

Les candidats doivent :

- remplir les conditions générales fixées par la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- être titulaires du diplôme d'état d'infirmier(e) ou d'un diplôme français équivalent (article L4741 - Code de la santé publique) ou être en possession de l'autorisation d'exercer définitivement la profession d'infirmier sans limitation ou uniquement dans les services médicaux des administrations de l'Etat ;

INSCRIPTIONS :

Par internet sur le site académique : www.ac-aix-marseille.fr rubrique « les métiers de l'éducation » concours de recrutement puis inscription.

Du lundi 9 janvier 2006 au vendredi 3 février 2006.

Dès la clôture des inscriptions, l'administration fera parvenir au candidat une confirmation d'inscription qui devra être renvoyée **de préférence en recommandé simple**, signée et éventuellement modifiée à l'encre rouge, soit :

- au Rectorat, Division des examens et concours, bureau 227, Place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence Cedex 1, impérativement au plus tard le **vendredi 17 février 2006**, le cachet de la poste faisant foi.
- soit déposée à l'accueil du rectorat ce même jour à 17h00 au plus tard.

La candidature ne deviendra définitive qu'au retour de cette confirmation au Rectorat.
Toute confirmation déposée ou postée hors délai ne pourra être prise en considération quelles que soient les raisons invoquées pour le retard.

L'attention des candidat(e)s est appelée sur la modification du règlement du concours depuis la session 2004 conformément à l'arrêté interministériel du 13 mai 2004

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu **le lundi 13 mars 2006 de 14h00 à 17h00**.
Les candidat(e)s seront convoqué(e)s individuellement

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.